

PROCÈS-VERBAL

Bureau syndical du 17 Juin 2026

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Présent
Nicolas	THOMAS	Buzançais	Présent
Michel	GEORJON	Châteauroux	Présent
Christophe	VANDAELE	Vendoeuvres	Présent
Jean	PINIER	Étrechet	Présent
Gilles	CARANTON	Conseil Départemental	Présent
Pascale	GRENOUILLOUX	Ardentes	Présente
Abdel	ERAGRAGUI	Coings	Présent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Absent
Jean-Michel	FORT	Le Poinçonnet	Présent
Christine	RENAUDET	Montierchaume	Présente
Brigitte	VOITIER	Saint-Maur	Absente
Severine	DROPSY	Méobecq	Présente
Patrice	BOIRON	Neuillay-les-Bois	Présent
Serge	LACOT	Niherne	Présent
Xavier	ELBAZ	Villedieu-sur-Indre	Présent

Invités	
Christophe AUFRÈRE	Présent

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA-VALLE à 17h15 dans la salle de réunion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à Châteauroux.

Point n°1 : approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 21 janvier 2026

Les membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal du 21 janvier 2026 à l'unanimité.

Point n°2 : validation de l'ordre du jour du prochain Comité syndical du 1^{er} juillet 2026 à Saint-Lactencin

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le 1^{er} juillet 2026 à 18h00. Cette réunion se déroulera à Saint-Lactencin (Salle des Fêtes).

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 mai 2026
3. Installation d'un nouveau délégué pour le Conseil Départemental de l'Indre
4. Election d'un membre du bureau issu du Conseil Départemental de l'Indre
5. Approbation des délégations du président
6. Information sur les délégations des vice-présidents
7. Approbation des délégations au Bureau Syndical
8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)
9. Désignation de représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi : CNAS, CDPENAF, A3P, A2i, Cagette et Fourchette, Transport Fer Val de l'Indre, Adefibois Berry, CODEV, Comité de suivi TVB, Copil du PAT
10. Adoption du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre
11. Présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
12. Présentation du bilan de l'activité 2025 du Pays Castelroussin Val de l'Indre
13. Validation de la nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole
14. Candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)
15. Validation du dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028)
16. Validation d'une demande de subvention « Volontariat territorial en administration » (VTA) afin de développer les projets en faveur de la TVB
17. Questions diverses / agenda

Les membres du Bureau Syndical approuvent l'ordre du jour du prochain Comité Syndical à l'unanimité.

Point n°3 : Approbation des délégations du président

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente les propositions de délégations du président qui sont reprises à l'identique de celles validées lors du précédent mandat. Ainsi il est proposé de déléguer au président les compétences suivantes :

1°) de charger le président jusqu'à la fin de son mandat, par la délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

En matière de finances et de comptabilité publique :

- Les désaffectations et réaffectations de crédits au sein d'un même chapitre.
- La signature des titres et mandats par voie dématérialisée.
- La création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat dans le cadre des imputations budgétaires et la fixation des modalités de fonctionnement de ces règles.
- L'approbation des mandats spéciaux.
- La signature des courriers et des conventions par voie dématérialisée.
- La signature des demandes de subventions au profit de la structure.
- La signature des conventions de partenariat à titre gracieux.
- La signature des conventions auprès de prestataires.
- La mobilisation annuelle d'une ligne de trésorerie dans la limite de 150 000 euros.

En matière de commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres après décision du Comité syndical sur l'opportunité de la commande publique et après validation par les membres du Bureau syndical du choix du ou des prestataires ; ainsi que les avenants.
- La signature des conventions de groupement de commandes.

En matière d'assurance :

- La passation des contrats d'assurances et tout acte d'exécution.
- L'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

En matière de gestion administrative :

- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour remplacer les fonctionnaires momentanément indisponibles.
- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour les postes de chargé de mission après décision du Comité syndical.
- Procéder aux remboursements de frais au personnel et collaborateurs occasionnels, sur présentation d'un justificatif d'une dépense dont le principe est validé par la structure préalablement à sa réalisation.
- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les structures bénéficiaires.
- La signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle ainsi que tout acte y afférent.
- La signature des baux.
- La décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 500 euros.
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En matière d'urbanisme :

- La délivrance d'avis inhérents au SCoT après avis des membres du Bureau syndical.
- La participation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En matière d'action en justice :

- La décision d'intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou de défendre la structure dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense y compris

en intervention volontaire en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

2°) De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions soient exécutées par les vice-présidents.

3°) Rappelle que le président pourra inviter le Comité syndical à se prononcer sur le rattachement d'une question à sa compétence ainsi que le vote de celle-ci.

3°) Rappelle que lors de chaque réunion du Pays, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et les vice-présidents par délégation du Comité syndical.

Après examen des propositions présentées, les membres du bureau prennent acte de l'ensemble de ces informations et approuvent les délégations du président. Il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de valider les délégations du président listées ci-dessus.

Point n°4 : Information sur les délégations des vice-présidents

Après l'élection des vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre lors du Comité Syndical d'installation le 20 mai 2026, Monsieur Luc DELLA-VALLE présente la répartition des délégations de chacun des vice-présidents du Pays :

- Nicolas THOMAS, 1^{er} vice-président : attractivité, cadre de vie et politiques contractuelles
- Michel GEORJON, 2^{ème} vice-président : projet alimentaire de territoire et démocratie participative
- Christophe VANDAELE, 3^{ème} vice-président : transition énergétique et économique
- Jean PINIER, 4^{ème} vice-président : transition écologique, biodiversité et Natura 2000.

Les membres du bureau prennent acte de cette information sur les délégations de compétences aux vice-présidents.

Point n°5 : Approbation des délégations du Bureau Syndical

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente les propositions de délégations au bureau syndical, celles-ci sont issues de celles en vigueur lors du mandat précédent. Il est proposé aux membres du bureau les compétences suivantes :

- émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT. A ce titre il est consulté, entre autres, sur les procédures d'élaboration, de révision ou de modification de PLUi, PLU, cartes communales, PLH, ...
- rendre un avis sur les dossiers présentés dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST),
- préparer les bilans ainsi que les programmes d'actions de la convention Région-Territoires préalable à l'élaboration des CRST,
- préparer tous les dossiers et projets stratégiques soumis ensuite à l'approbation du comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après examen des propositions présentées, les membres du bureau prennent acte de l'ensemble de ces informations et approuvent les délégations aux membres du bureau syndical. Il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de valider les délégations du Bureau Syndical listées ci-dessus.

Point n°6 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Il appartient au comité syndical d'approuver la création d'une Commission d'Appel d'offres (CAO), pour la durée du mandat, dont la présidence est assurée par le président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ou son représentant.

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente la proposition de désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO) qui est issue de la CAO du mandat précédent, avec le remplacement des élus dont le mandat n'a pas été renouvelé :

- Suppléant du président : Michel GEORJON.
- Membres titulaires : Pascale GRENOUILLOUX ; Serge LACOT ; Jean PINIER ; Nicolas THOMAS ; Christophe VANDAELE.
- Membres suppléants : Patrice BOIRON ; Séverine DROPSY ; Abdel ERAGRAGUI ; Jean-Michel FORT ; Christine RENAUDET.

Le Bureau Syndical valide la proposition formulée, il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre d'approuver la création d'une Commission d'Appel d'offres et la désignation des élus listés ci-dessus membres de la CAO.

Point n°7 : Désignation des représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle qu'il convient d'assurer la désignation des représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi. Ainsi il est proposé de désigner les membres suivants pour représenter le Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein des organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi :

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Luc DELLA-VALLE (titulaire).
- CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Christophe AUFRERE (suppléant).

La représentation au sein de la CDPENAF est assurée actuellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre afin de représenter les territoires de SCoT. Il est convenu que les autres Pays en charge de SCoT seront sollicités afin qu'un élu soit désigné pour assurer la suppléance du président du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

- Association de Promotion des Pays (A3P) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant).
- Agence d'Attractivité de l'Indre (A2i) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant).

- Association Cagette et Fourchette : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Michel GEORJON (suppléant).
- Association Transport Fer Val de l'Indre : Christophe VANDAELE (titulaire) et Serge LACOT (suppléant).
- Association Adefibois Berry : Patrice BOIRON (titulaire) et Jean PINIER (suppléant).
- Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre (CODEV) : Michel GEORJON (titulaire).
- Comité de suivi TVB : Jean PINIER, Jean-Michel FORT, Patrice BOIRON et Bernard DE VERNEUIL étaient désignés antérieurement.
Un appel à candidature de nouveaux membres du Comité Syndical sera effectué lors de la réunion du 1^{er} juillet 2026.
- Comité de pilotage (COPIL) du PAT : Luc DELLA-VALLE, Michel GEORJON, Gil AVEROUS, Christine RENAUDET, Jean-Michel FORT, Nicolas THOMAS et Christophe VANDAELE étaient désignés antérieurement.
Un appel à candidature de nouveaux membres du Comité Syndical sera effectué lors de la réunion du 1^{er} juillet 2026.
Michel GEORJON ajoute que chaque commune sera sollicitée pour désigner un représentant afin de participer aux différentes instances de gouvernance du PAT.

Le Bureau Syndical valide les différentes propositions formulées, il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre d'approuver la désignation des représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein des divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi listés ci-dessus.

Point n°8 : Adoption du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément à l'article L.2121-8 du Code général collectivités territoriales (CGCT), le Comité Syndical doit établir et adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le projet de règlement intérieur a été préalablement transmis aux membres du Bureau Syndical.

Par rapport au règlement intérieur en vigueur au cours du précédent mandat, quelques modifications ont été apportées au sein des articles 2, 7, 12, 15, 16, 17, 18 et 19.

Après examen des propositions présentées, les membres du bureau prennent acte de l'ensemble de ces informations et approuvent les modifications envisagées au sein du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Il sera proposé au prochain Comité Syndical d'adopter le présent règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°9 : Présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que suite au passage au référentiel budgétaire et comptable M57 de la collectivité, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est doté d'un Règlement Budgétaire

et Financier (RBF). Dans le cadre de son installation, le comité syndical doit être informé des éléments portés au sein de ce RBF. Le projet de règlement Budgétaire et Financier a été préalablement transmis aux membres du Bureau Syndical.

Par rapport au Règlement Budgétaire et Financier en vigueur depuis 2025, quelques modifications de forme ou des corrections ont été apportées.

Après examen des propositions présentées, les membres du bureau prennent acte de cette présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui fera l'objet d'une présentation lors du prochain Comité Syndical le 1^{er} juillet 2026.

Point n°10 : Présentation du bilan de l'activité 2025 du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que chaque année, le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre doit établir et faire valider un bilan de l'activité qui sera ensuite transmis aux EPCI membres. Le projet de bilan de l'activité 2025 a été préalablement transmis aux membres du Bureau Syndical.

Celui-ci a permis de mettre en lumière l'activité et les missions du Pays, à savoir :

- La présentation de l'équipe du Syndicat Mixte et des élus composant le Pays en 2025 ;
- Le bilan financier ;
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- Le Contrat d'objectif Territorial sur les Energies Renouvelables ;
- Le programme LEADER ;
- Le Projet Alimentaire de Territoire ;
- Le Contrat pour la réussite de la transition écologique,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Les actions menées dans le domaine de l'environnement ;
- Les actions de communication réalisées ;
- L'activité du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre ;
- Les nouvelles actions lancées en 2025 (Jeux Bordier et organisation du congrès annuel des Pays et PETR).

Les membres du bureau prennent acte de cette présentation du bilan de l'activité 2025 du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui fera l'objet d'une présentation détaillée lors du prochain Comité Syndical le 1^{er} juillet 2026.

Point n°11 : Validation de la nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre a confié depuis le 1^{er} juillet 2022 la gestion de sa téléphonie à Châteauroux Métropole. Cette prestation est encadrée par une convention qui portait sur une durée initiale de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2026. Celle-ci prévoit la mise en œuvre par les services de Châteauroux Métropole des éléments techniques nécessaires (mise en place et maintenance d'un système de téléphonie sur IP) au profit du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Une nouvelle convention a été préparée et proposée par les services de Châteauroux Métropole selon les mêmes conditions que la convention initiale, avec une évolution des coûts applicable

au 1^{er} janvier chaque année en fonction de l'indice SYNTEC (base décembre 2025), et ceci pour une durée de six ans.

Le projet de nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole a été préalablement transmis aux membres du Bureau Syndical.

Après la présentation de cette nouvelle convention, les membres du bureau prennent acte de l'ensemble des informations communiquées et approuvent le projet de nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole. Il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre d'approuver cette nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole à compter du 1^{er} juillet 2026 et d'autoriser le Président à signer cette convention avec Châteauroux Métropole.

Point n°12: Candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe le bureau qu'en marge du Congrès Annuel des Pays et PETR qui se tiendra les 24 et 25 septembre prochain à Châteauroux, l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP) lance les "Trophées de l'innovation territoriale 2026".

Ces Trophées récompensent depuis 2016 les démarches innovantes en matière de développement local portées par des Territoires de projet (Pays et PETR). Peuvent y candidater tout adhérent de l'ANPP.

Les Trophées seront remis à l'occasion du prochain Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays à Châteauroux. Les "Trophées de l'innovation territoriale 2026" récompensent plusieurs catégories au cœur des enjeux de développement local :

- Alimentation
- Concertation territoriale
- Économie de proximité
- Numérique
- Services à la population
- Transition écologique
- Spécial jury (sur libre appréciation du jury)

Les dossiers de candidatures seront instruits par le Conseil d'administration de l'ANPP. La clôture du dépôt des candidatures est fixée le 4 septembre 2026, à 18h. La candidature sera adressée en numérique à : contact@anpp.fr - m.restier@anpp.fr

Les candidats s'engagent à être présents et représentés par la présidence (ou à défaut un élu), la direction et l'agent en charge du projet lors du Congrès Annuel des Pays et PETR 2026. Les lauréats se verront décerner un prix à cette occasion, auront un reportage sur la plateforme du CNFPT, ainsi qu'une fiche expérience sur le site de la CDC (Banque des Territoires) et une interview filmée relayée sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ANPP. Enfin une exposition des projets lauréats sera présentée le 25 septembre 2026 lors du Congrès.

Ainsi, vu l'accueil du Congrès Annuel des Pays et PETR à Châteauroux, il est proposé au comité syndical de déposer un dossier de candidature aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Cette candidature portera sur le thème de la transition écologique, afin de valoriser l'implication et les très nombreuses actions portées depuis plusieurs années par le Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le cadre de l'animation de la trame verte et bleue. Plus précisément le dossier portera sur l'opération menée auprès des entreprises locales du territoire « et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise » démarrée depuis 2019, et qui s'est poursuivie et se concrétise encore actuellement et notamment avec la mise en œuvre d'actions en matière de communication, de sensibilisation et de gestion des espaces naturels.

Les membres du bureau prennent acte de l'ensemble des informations communiquées et approuvent la proposition de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Ainsi il sera proposé lors du prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de valider la candidature du Pays aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Point n°13 : Point sur la mise en œuvre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2025-2028

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que les CRST en cours ont été signés en mai 2025 avec la Région Centre-Val de Loire pour 3 ans. La Région attribue au territoire une enveloppe de 7,5 millions d'euros sur cette période qui ont été répartis sur les 2 CRST signés à l'échelle des EPCI, Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Pour mémoire la nouvelle génération de CRST 2025-2028 s'articule autour de deux grandes priorités :

- Priorité n°1 : accélération de la transition écologique et adaptation au dérèglement climatique ;
- Priorité n°2 : adaptation et intensification de l'offre de services de proximité.

Les tableaux de bord détaillés de suivi de chaque CRST ont été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical. Monsieur Christophe AUFRERE effectue une présentation synthétique de chacun des tableaux qui résument les engagements globaux et les engagements pour chaque dossier inscrit au sein des CRST.

Les membres du bureau prennent acte des informations présentées concernant le point sur la mise en œuvre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2025-2028.

Point n°14 : Point sur l'avancement du Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables (COT EnR) 2025-2028

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle le contexte général du Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables (COT EnR). Ce contrat est proposé par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, il encourage le déploiement des énergies renouvelables thermiques.

Les Pays de Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre se sont engagés conjointement en faveur d'un 3ème COT EnR commun. Ce COT EnR Centre-Nord-Indre d'une durée de quatre ans (1er juin 2025 au 31 mai 2029) est doté d'une enveloppe de 177 031 € d'aide à l'animation.

Le financement de l'ADEME pour les projets d'investissement se monte actuellement à 40 % et est cumulable le cas échéant avec le FEDER, la Région et les aides de l'État (DETR, DSIL) permettant d'atteindre dans le meilleur des cas 80 % de subventionnement.

Les filières éligibles sont :

- la biomasse ;
- la géothermie assistée par pompe à chaleur ;
- l'énergie solaire thermique.

Monsieur Christophe AUFRERE commente le document de présentation transmis préalablement aux membres du bureau syndical. Un état d'avancement est présenté avec, pour le 3^{ème} COT Enr en cours, déjà 6 projets financés pour un objectif global prévu sur 4 ans de 10 projets minimums à financer.

Ainsi la mise en œuvre du 3^{ème} COT Enr engagé sur le territoire des Pays de Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre est très satisfaisante, même si de nombreuses incertitudes demeurent pour l'avenir avec notamment la remise en cause de l'ADEME au niveau national.

Les membres du bureau prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement du Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables (COT EnR) 2025-2028.

Point n°15 : Point sur la mise en œuvre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2023-2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2023-2027 est porté à l'échelle des Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry. Les bénéficiaires éligibles sont les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations loi 1901, les entreprises ou les chambres consulaires (les personnes physiques sont exclues).

Le plan d'action du GAL est composé des 5 axes stratégiques suivants :

- Développer des services à la population ;
- Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire ;
- Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain ;
- Projets de coopération ;
- Animation et gestion du GAL.

Monsieur Christophe AUFRERE effectue un point d'avancement du programme LEADER en séance. A ce jour (une réunion du comité de programmation s'est tenue le même jour), le taux d'engagement des crédits est de 58,7% environ. L'enveloppe totale dont le territoire est doté s'élève à 1 423 000 €.

A ce jour 35 projets ont été financés. Ainsi il reste plus de 40% de crédits mobilisables jusque fin 2027 pour financer des projets éligibles au programme LEADER. Un point plus détaillé pourra être effectué lors d'une prochaine réunion afin d'informer les membres du Bureau Syndical sur les projets financés.

Les membres du bureau prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement sur la mise en œuvre du programme européen LEADER 2023-2027.

Point n°16 : Point sur le programme d'action de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre est engagé depuis plus de 10 ans sur un programme d'actions en faveur de la restauration de la trame verte et bleue (TVB). La trame verte (haies, forêts, prairies) et la trame bleue (rivières, zones humides, plans d'eau) constituent un outil de protection de la biodiversité. Leur intégration est obligatoire dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, etc.).

À l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre, 15 actions prioritaires ont été définies pour préserver, étudier et restaurer ces trames.

Exemples d'initiatives mises en œuvre :

- Opération annuelle « voulez-vous replanter des haies ? » ;
- Programme de sensibilisation et de formation à des bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace public ;
- Connaissance et veille sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) : en cas d'observation d'EEE, informer le Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Portage d'un Atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) à l'échelle de la Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne.

Monsieur Christophe AUFRERE effectue un point d'avancement des principales actions en cours en 2026 :

- Opération 2026 « voulez-vous replanter des haies ? » :
 - 12 porteurs de projet ont répondu => projets en cours de montage.
 - 7 exploitations agricoles
 - 1 entreprise (Naturan, zone d'activités de la Malterie)
 - 2 particuliers
 - 2 collectivités (Mâron + Argy)
 - >> reste un projet à valider (visite à programmer)
 - Types de plantation visés : haie bocagère, verger, alignement d'arbres, arbres fruitiers
- En 2026, 1ère année de l'AAP « A vos mares, prêts, restaurez » :
 - 3 mares ont été retenues (7 mares avaient été proposées) => mares communales sur les communes de Mâron, Neuillay-les-Bois et Saint-Genou.
 - Rappel du travail confié à Indre Nature :
 - Printemps 2026 : inventaires
 - Été : préconisations de gestion et de travaux, préparation de la consultation des entreprises
 - Automne : réalisation des premiers travaux (à prévoir sur 2 ans si nécessaire).
- Atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) de la CCVIB :
 - Calendrier sur l'année 2026 :
 - Inventaires de terrain : mars à septembre 2026 (idem en 2027)
 - Programme d'animations : mars à novembre 2026
 - Synthèse cartographique suite aux inventaires : octobre 2026 à février 2027
 - Avant la fin d'année 2026 seront à planifier :
 - Programmation des animations 2027
 - Programmation des inventaires 2027

- Préparation des formats et contenus pour intervention auprès des entreprises et des collectivités (agents, élus) >> formations, ateliers de sensibilisation
- projet « restauration des continuités écologiques de la vallée de l'Indre et réhabilitation des espèces patrimoniales » :
 - Rappel objectif du projet : reconquérir des prairies naturelles de fauche sur la rivière Indre et ses affluents.
 - Au printemps et à l'été 2024 : réalisation d'inventaires sur plusieurs sites situés au sein du périmètre Natura 2000 ainsi que le long des affluents.
 - En 2025 : réalisation des fiches de gestion et de travaux pour les sites retenus, signature des conventions de mise à disposition et de gestion avec les propriétaires, démarche avec les entreprises de travaux.
 - >> 2 anciennes prairies feront ainsi l'objet d'une restauration à l'automne 2026 (devis validés le 29 mai 2026). Elles sont situées sur la commune de Châtillon-sur-Indre, le long du ruisseau de Saint-Saturnin, affluent de l'Indre.
 - >> 2 propriétaires différents dont un éleveur de bovins
 - >> vocation après travaux : pâturage bovins et ovins, fauche tardive, production de foin.

Les membres du bureau prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement des principales actions en cours en 2026 concernant le programme d'action de la Trame Verte et Bleue.

Point n°17 : Point sur la mise en œuvre du programme d'action du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Monsieur MICHEL GEORJON rappelle que, après avoir contribué à la création de Cagette et Fourchette, plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a souhaité prolonger son engagement en faveur d'une alimentation locale et de qualité.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé en 2025 « PAT en action ». Cette labellisation « PAT en action » permet de valoriser et de donner de la visibilité aux projets dont les actions sont effectives sur leur territoire. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre mobilise des financements et développe un programme d'actions associant l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'alimentation.

Une gouvernance a été mise en place pour animer les actions du PAT. Celle-ci est articulée autour de :

- un comité de pilotage (COPIL) du PAT,
- un Comité Local de l'Alimentation de Proximité (CLAP)
- de commissions thématiques :
 - foncier,
 - transition agro-écologique,
 - circuits-courts,
 - démocratie alimentaire
 - restauration collective.

Monsieur Michel GEORJON indique que chaque commune sera sollicitée afin de désigner un représentant et s'impliquer a minima au sein de l'une des instances du programme d'actions du PAT.

Enfin il rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre est également particulièrement investi au sein de la coopération départementale des démarches alimentaires de l'Indre avec les 5 autres structures porteurs d'actions sur l'alimentation, en charge d'un PAT ou dans le cadre d'un contrat local de santé.

Les membres du bureau prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement du programme d'actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Point n°18 : Validation du dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028)

Dans la continuité du point précédent, Monsieur Christophe AUFRERE indique qu'afin d'assurer la poursuite des actions en cours et financer l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre sur la période 2026-2028, une demande de subvention au titre du programme européen FEDER est nécessaire. Celle-ci permettra de mobiliser les financements encore disponibles sur l'actuelle programmation qui se termine le 31/12/2028.

Le plan de financement a été préparé en concertation avec le service instructeur en charge du FEDER au sein de la Région Centre Val de Loire et est présenté en séance. Le montant global estimé sur la période se monte à 189 203,67 €, intégrant les charges de personnel, les coûts indirects (15% des dépenses de personnel) ainsi que des outils et actions de communication pour les actions du PAT.

La subvention du FEDER qui sera sollicitée s'élève à 50% du montant global, correspondant à un montant de 94 601,84 € venant compléter les financements de l'Etat obtenus dans le cadre de la labellisation de niveau 2 du PAT.

Les membres du Bureau Syndical valident les éléments ainsi que le plan de financement présentés, il sera proposé au prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de valider le dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028).

Point n°19 : questions diverses et agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Bureau Syndical que, par courrier reçu le 8 juin 2026 adressé au Pays, le Conseil Départemental a pris acte de la réponse du Pays Castelroussin Val de l'Indre ne sollicitant pas à court terme les 8 000 € pour développer sur le territoire le service de Mobilités Solidaires développé par Familles Rurales. Pour mémoire ce point fait suite à la demande de tous les Pays de l'Indre, restée sans suite, d'augmenter la subvention annuelle accordée par le Conseil Départemental, à hauteur de 13 340 €, restée identique depuis la création des Pays en 1996.

Dans le même courrier, le Conseil Départemental a répondu pour la subvention demandée par le Pays afin de créer des « boucles à vélo » touristiques (projet inscrit par ailleurs sur la convention Région-Territoires pour lequel une subvention du CRST est prévue). Ainsi un dossier de présentation avec l'estimatif détaillé du projet devra être fourni. Il est proposé au Bureau Syndical que celui-ci soit préparé pour être présenté au Comité Syndical après les congés estivaux.

Pour terminer Monsieur Luc DELLA-VALLE communique l'agenda des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Comité Syndical : mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h00 - Lieu : SAINT-LACTENCIN (salle des fêtes).
- Bureau syndical (pour les membres désignés) : mercredi 30 septembre 2026 à 17h15 (salle de réunion du Pays).
- Comité Syndical : mardi 20 octobre 2026 à 18h00 (lieu à confirmer).

Il rappelle les autres dates importantes :

- Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays (CAPP) les 24 et 25 septembre 2026 à CHATEAUROUX (cité du numérique).
Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1er juin 2026.

A noter les 2 points suivants :

- le Pays a un quota limité d'invitations, il est nécessaire que les élus qui souhaitent participer soient inscrits. Ainsi une centralisation des inscriptions sera assurée par le secrétariat du Pays, un mail va être diffusé auprès des membres du Bureau afin de s'inscrire préalablement (réponse obligatoire).
- Repas des officiels le 24/09 à 19h au Château-Raoul : le nombre de places est limité, pour le Pays participeront le président, les vice-présidents, le maire de Châteauroux, les conseillers départementaux et le directeur.
- Anniversaire des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 14 octobre 2026 de 14h30 à 21h00 au Centre Socio-culturel de DEOLS.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des informations communiquées.

Aucun autre point n'étant proposé, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.